



**Décision n° CODEP-OLS-2023-037872 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 11 juillet 2023 autorisant CIS bio international la modification de manière notable des modalités d’exploitation autorisées de l’installation nucléaire de base n° 29, dénommée UPRA**

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu de décret n° 2008-1320 du 15 décembre 2008 autorisant la société CIS bio international à exploiter, sur le territoire de la commune de Saclay (département de l’Essonne), l’installation nucléaire de base n° 29, dénommée UPRA, précédemment exploitée par le Commissariat à l’énergie atomique ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 modifiée de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-OLS-2023-028433 du 5 mai 2023 ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-OLS-2023-032720 du 2 juin 2023 ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable de CIS bio international transmise par courrier DSRE/2023-075/vc du 28 avril 2023 portant sur la réalisation d’essais sur un produit marqué au Cuivre64, ensemble les éléments complémentaires apportés par courrier DSRE/2023-123/vc du 14 juin 2023 ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

CIS bio international, ci-après dénommé « l’exploitant », est autorisé à modifier les modalités d’exploitation autorisées de l’installation nucléaire de base n° 29, dans les conditions prévues par sa demande du 28 avril 2023 susvisée.

## **Article 2**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 11 juillet 2023

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire et  
par délégation,  
le directeur des déchets, des installations de  
recherche et du cycle,

**Signé par : Cédric MESSIER**